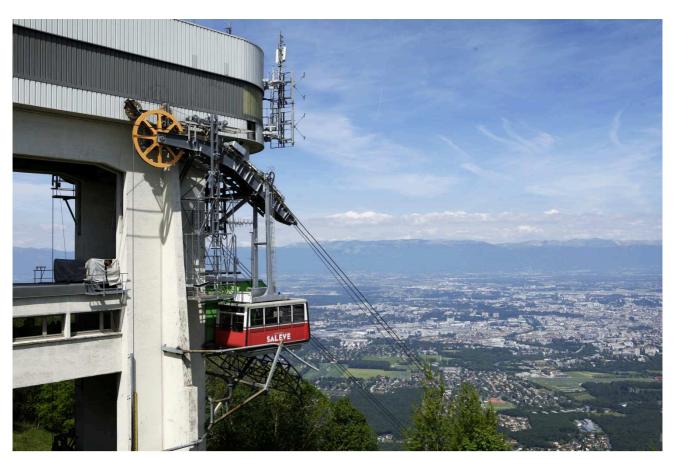
GROUPEMENT LOCAL DE COOPERATION TRANSFRONTALIERE POUR L'EXPLOITATION DU TELEPHERIQUE DU SALEVE

Mairie d'Etrembières – Place Marc Lecourtier 74100 ETREMBIERES

Rapport d'activités 2018 du

Groupement local de coopération transfrontalière

pour l'exploitation du Téléphérique du Salève (GLCT TS)



Gare supérieure du Téléphérique du Salève Crédit photo : Société du Téléphérique du Salève

Table des matières

1.	Préambule	3
2.	Objet et membres du GLCT TS	3
3.	Modification des statuts du GLCT TS (un article modifié)	5
4.	Lancement de la procédure pour le choix d'un nouvel exploitant	5
	4.1. Lancement de la procédure de délégation de service public (DSP) pour le choix d'un nouvel exploitant	5
	4.2. Prolongation du contrat d'exploitation de janvier à mars 2019 (3 mois)	7
	4.3. Exploitation : actions - fréquentation - redevance	8
5.	Choix de l'architecte pour le projet de rénovation : 32 dossiers déposés	9
	5.1. Phases de déroulement du concours	9
	5.2. Composition du jury	10
	5.3. Contenu du projet de rénovation : programme du concours (cahier des charges)	11
	5.4. Les 3 projets sélectionnés	11
	5.4.1 Bref descriptif des 2 projets non retenus	12
	5.4.2 Indemnisation des 2 projets non retenus	13
6.	Le lauréat du concours : l'équipe DDA David et Claudia Devaux Architectes	13
	6.1. Conférence de presse pour la présentation du projet par le lauréat	16
	6.2. Equipe DDA Devaux et Devaux Architectes	16
7.	Avancement du projet de rénovation au 2ème semestre 2018	17
	7.1. Mise en place des organes de suivi du projet de rénovation	17
	7.2. Composition du Comité de pilotage et du Conseil scientifique	19
8.	Téléphérique du Salève : inscription au titre des monuments historiques	21
9.	Journées Européennes du Patrimoine 2018 - 1er et 2 septembre	21
1(O. Restaurant "Le Panoramique"- contrat prolongé par avenant	22
1	1. Finances	22
	11.1. Contribution financière des membres	22
	11.2. Dossiers de demandes de subvention	23
	11.3. Bilan financier	24

1. Préambule

Le lancement de l'ambitieux projet de rénovation des deux gares du Téléphérique du Salève est entré, en 2018, dans une première phase de concrétisation; au printemps, avec le choix de l'architecte (maître d'œuvre) retenu pour la réalisation de ce projet, et, en automne, avec le recours à un mandataire chargé de proposer au GLCT TS, compte tenu de l'ampleur de la tâche, une structure de pilotage du projet de rénovation.

Le coût de ce projet de rénovation est estimé à environ 10 millions d'euros. Le GLCT TS a entrepris, avec conviction, des démarches de part et d'autre de la frontière pour solliciter des fonds tant auprès de partenaires publics que privés pour boucler ce budget.

Cette recherche de fonds simultanée à l'avancement du projet de rénovation est une des priorités du GLCT TS pour les quatre prochaines années, la fin des travaux étant, à ce jour, prévue pour le premier semestre 2022.

En 2018, la procédure pour le renouvellement du contrat pour l'exploitation du Téléphérique a également été lancée.

2. Objet et membres du GLCT TS

Le GLCT TS a été créé par arrêté préfectoral en date du 15 mars 2006. Son siège est sis en France, à Etrembières (Haute-Savoie). Il est soumis au droit français.

Le GLCT TS a pour objet l'exploitation du service des remontées mécaniques.

Ses membres sont :

- la République et canton de Genève,
- la commune de Monnetier-Mornex,
- Annemasse Agglo.

Son fonctionnement institutionnel est assuré par :

- un Président : M. Alain Bosson, Maire d'Etrembières;
- une Vice-présidente : Mme Sophie Luthi, Conseillère administrative de Veyrier pour la législature 2015-2020;
- une Assemblée composée de 14 membres qui doit, selon les statuts du GLCT TS, se réunir au moins 2 fois par année (6 séances en 2018);
- des commissions : commission de délégation de service public (CDSP), commission d'appel d'offres (CAO) et commission consultative du service public local (CCSPL) composées à parité de membres genevois et français de l'Assemblée du GLCT TS.

La gestion du GLCT TS est assurée conventionnellement par les services administratifs et techniques d'Annemasse Agglo.

A l'Etat de Genève, le relais pour le suivi et le secrétariat de la délégation genevoise est en main du service des affaires extérieures et fédérales (SAEF), rattaché au département présidentiel.

Membres et suppléants

Collectivités	Titulaires	Suppléants
Monnetier-Mornex	Claire Matthey, Mairie de Monnetier-Mornex	Badia Chalel-Bellazouz, Mairie de Monnetier-Mornex
Annemasse Agglo	Christian Aebischer, Mairie d'Annemasse	Michel Boucher, Mairie d'Annemasse
	Alain Bosson, Maire d'Etrembières	Françoise Magdelaine, Mairie de Gaillard
	Catherine Deremble, Mairie de Machilly	Annie Martin, Mairie d'Etrembières
	5. Gabriel Doublet, Maire de Saint- Cergues	
	6. Christian Dupessey, Maire d'Annemasse, Président d'Annemasse Agglo	
	7. Alain Letessier, Mairie de Ville-la- Grand	
Canton de Genève	8. Alain Carlier, Architecte et ancien Président de la Fondation Braillard Architectes	5. Pierre-Antoine Gobet, Secrétaire général, département des finances (DF)
	9. Dominique Frei, ancien Directeur de l'office cantonal de la statistique, représentant le département des finances (DF)	Luc Deley, Chef de service, Service de l'agronomie, département des infrastructures (DI)
	10. Pascal Ganty, Directeur Infrastructures et Bâtiments, TPG	7. Anna-Karina Kolb, Directrice du Service des affaires extérieures et fédérales, département présidentiel (PRE)
	11. Sophie Luthi, Conseillère administrative de Veyrier	8. Benoît Pavageau, Directeur, Direction des transports collectifs, département des infrastructures (DI)
	12. Natacha Raccimolo, Directrice Traveller Bureau, Genève Tourisme et Congrès	
	13. Christine Ricci, Secrétaire adjointe, Service des affaires extérieures et fédérales, département présidentiel (PRE)	
	14. Vincent Subilia, Directeur général adjoint, CCIG	

3. Modification des statuts du GLCT TS (un article modifié)

Les statuts actuels mentionnent une élection tous les 3 ans pour le Président du GLCT TS et les autres fonctions.

L'Assemblée du GLCT TS a proposé, lors de sa séance du 23 février 2018, la suppression expresse de la mention de toute durée dans l'article 9 des statuts, pour que l'élection du Président et des autres fonctions suivent le rythme des élections municipales françaises, actuellement tous les 6 ans. C'est à la suite de ces élections qu'a lieu le renouvellement de toutes les assemblées d'organismes locaux français composés d'élus dont le GLCT TS.

L'article 9 est modifié, les autres articles restent inchangés.

Pour le canton de Genève, cette modification a été approuvée par le Conseil d'Etat lors de sa séance du 16 mai 2018.

4. Lancement de la procédure pour le choix d'un nouvel exploitant

Par convention de délégation de service public, le GLCT TS a délégué l'exploitation du Téléphérique du Salève à la Société du Téléphérique du Salève (STS composée de RATP Dev, TPG et COMAG) pour la période allant du 1er mai 2013 au 31 décembre 2018.

4.1. Lancement de la procédure de délégation de service public (DSP) pour le choix d'un nouvel exploitant

Le contrat avec STS arrivant à échéance le 31 décembre 2018, le GLCT a lancé une procédure de délégation de service public pour signer un nouveau contrat avec l'exploitant qui sera choisi. Le choix de celui-ci est soumis à un appel d'offres qui, dans notre cas, est publié de part et d'autre de la frontière.

La procédure de DSP se déroule en plusieurs étapes se déclinant comme suit :

SCHÉMA RÉCAPITULATIF				
	Rapport de présentation des caractéristiques des prestations. Séance de la Commission consultative des services publics locaux (CCSPL) du 23 février 2018			
	Assemblée du GLCT TS du 23 février 2018			
	Û			
	Délibération sur le principe de la délégation			
Décision sur le principe de conclure une DSP	Séance de la commission consultative des services publics locaux (CCSPL) du 23 février 2018			
	Assemblée du GLCT TS du 23 février 2018			
	Û			

Avis de publicité publié de part et d'autre de la frontière franco-	Avis de publicité (= appel d'offres pour appel à candidatures)	
	L'avis est inséré dans les publications suivantes :	
genevoise	Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics, 18 mars 2018	
	Journal Officiel de l'Union Européenne, 20 mars 2018	
	Site internet de Montagne News, 19 mars 2018	
	Montagne News, 21 mars 2018	
	Site internet Simap.ch, 19 mars 2018	
	Û	
	Clôture de réception des candidatures	
	26 avril 2018	
	Û	
	Ouverture des candidatures	
	Séance de la commission de délégation de service public du 27 avril 2018	
	Û	
	Examen de la recevabilité des candidatures et candidats retenus	
Recueil des offres de candidature et examen	Examen par la commission de délégation de service public de la recevabilité des candidatures (garanties professionnelles et financières et aptitude des candidats à assurer la continuité du service et l'égalité des usagers devant le service public) et détermination par la commission de la liste des candidats admis à présenter une offre	
par la commission de délégation de service public	4 mai 2018	
	Û	
	Envoi aux candidats retenus de l'invitation à présenter une offre comprenant l'envoi du « document programme » (cahier des charges) et du projet de contrat	
	31 août 2018	
	Date limite de réception des offres	
	31 octobre 2018	
	Û	
	Ouverture des offres par la commission	
	Séance de la commission de délégation de service public pour l'ouverture des plis des offres de candidatures et examen des offres	
	5 novembre 2018	
Réception des offres des	Û	
candidats retenus	Avis sur les offres présentées	
	Avis de la commission de délégation de service public, sous forme d'un rapport motivé, sur les qualités et les points faibles des offres initiales	
	23 novembre 2018	
	<u> </u>	

	Négociation libre par le GLCT TS avec un ou des exploitants admis à présenter une offre. Les offres pourront être reformulées entre les réunions de discussion		
	13 décembre 2018	Séance de la commission de délégation de service public de négociation avec les candidats	
	15 janvier 2019	Remise des offres améliorées	
Avis de la commission de délégation de service	24 janvier 2019	Rendu rapport d'analyse des offres	
public et négociation des	1 ^{er} février 2019	Présentation des offres améliorées	
offres	7 février 2019	Mise au point du contrat	
		Φ	
	Saisine de l'Assemblée sur le choix de l'exploitant et du contrat		
	Assemblée du GLCT TS du 12 février 2019		
		Û	
	Délibération sur le choix de l'entreprise et du contrat		
	Assemblée du GLCT TS du 1 ^{er} mars 2019		
	Û		
Choix du délégataire	Signature du contrat : 26 mars 2019		
	Entrée en vigueur : 1 ^{er} avril 2019		
	Durée : 12 ans (31 mars 2031)		

La procédure de DSP s'est déroulée sur 13 mois, de février 2018 à mars 2019. Cette durée s'explique par le fait qu'en raison du déroulement du concours d'architectes au 1^{er} semestre 2018, il n'a pas été possible de mener de front toutes les procédures. Il était par ailleurs judicieux de connaître le projet architectural retenu pour la station supérieure afin que les exploitants potentiels puissent se baser sur le projet de nouvelle gare pour présenter leurs propositions d'animations du site. La procédure du choix de l'exploitant a ainsi été décalée pendant 4 mois : de mai à août 2018.

Quatre exploitants français potentiels ont déposé un dossier de candidature :

- 1. Labellemontagne Management, sise à Francin;
- 2. La Société du Téléphérique du Salève (STS), sise à Etrembières et exploitant actuel;
- 3. Transdev Rhône-Alpes Interurbain, sise à Chambéry;
- 4. La Compagnie des Bateaux du Lac du Bourget et du Haut-Rhône, sise à Aix-les-Bains.

Les quatre ont été admis à présenter une offre et seuls Labellemontagne Management et STS ont déposé un dossier.

4.2. Prolongation du contrat d'exploitation de janvier à mars 2019 (3 mois)



Le contrat avec l'exploitant actuel, STS, arrivait à échéance au 31 décembre 2018.

Certains éléments issus du concours d'architectes étaient nécessaires à la formulation des offres des candidats et, ce faisant, à la rédaction du nouveau contrat liant l'exploitant du Téléphérique et le GLCT TS, comme par exemple, le type d'activité qui devra être développé, en fonction de l'agrandissement ou non des bâtiments.

Par conséquent, lors de sa séance du 23 novembre 2018, l'Assemblée du GLCT TS a décidé de prolonger le contrat de STS de 3 mois, sous forme d'avenant, du 1^{er} janvier au 31 mars 2019, afin de pouvoir intégrer dans l'appel d'offres l'ensemble des informations nécessaires pour candidater à la reprise de l'exploitation, après travaux.

Le nouveau contrat prend effet au 1^{er} avril 2019. C'est STS, l'exploitant actuel, qui a été choisi (Assemblée du GLCT TS du 1^{er} mars 2019).

4.3. Exploitation : actions - fréquentation - redevance

Actions

Lors de l'Assemblée du GLCT TS du 23 février 2018, l'exploitant a présenté son plan marketing.

Pour l'année 2018, il s'est focalisé sur les objectifs suivants :

- Dynamiser l'offre 12h00-14h00 et "afterwork" en semaine et hors vacances / jours fériés en collaboration avec le restaurateur;
- Développer les ventes par les canaux de distribution alternatifs;
- S'affirmer comme espace d'activités nature et de loisirs (jeux de bois d'époque sur l'esplanade et animations ponctuelles).





Fréquentation

La fréquentation est restée stable, soit 286'799 passages (294'981 en 2017).

Redevance versée par l'exploitant au GLCT TS

Selon les termes du contrat de délégation de service public (article 28), l'exploitant a reversé au GLCT TS une part fixe de 8'400.- € HT et une part variable de 138'305 € HT pour 2018.



5. Choix de l'architecte pour le projet de rénovation : 32 dossiers déposés

Un concours de maîtrise d'œuvre (concours d'architectes) a été lancé en France et en Suisse.

Le GLCT TS a choisi d'organiser un concours de maîtrise d'œuvre afin de garantir un résultat de haute qualité architecturale et paysagère, qui permettra de valoriser et de respecter l'œuvre de Maurice Braillard. 32 candidatures ont été reçues à fin 2017 (27 candidatures françaises et 5 candidatures suisses). Ce nombre important atteste du grand intérêt des professionnels de la construction pour cet ouvrage emblématique du XXème siècle. Un jury franco-genevois, spécifiquement composé à cette occasion, s'est réuni à deux reprises en 2018 pour sélectionner 3 candidats.

5.1. Phases de déroulement du concours

13.10.2017	Mise au point de l'avis d'appel public à la concurrence Mise au point du règlement de concours Mise au point du document programme (cahier des charges)				
20.10.2017	Assemblée du GLCT TS Lancement du concours				
27.10.2017	Envoi de l'avis à la publication à : Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics (BOAMP) Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE) Site internet Simap.ch				
04.12.2017	Réception des candidatures				
11.01.2018	Réunion de la commission technique Préparation de la séance de sélection des candidats				
18.01.2018	1 ^{ère} réunion du jury Sélection des candidats				
22.01.2018	Envoi du dossier de consultation (document programme) aux candidats retenus				
09.02.2018	Visite du site, échange avec les concurrents et réponses à leurs questions				
2 mois après la visite	Phase d'élaboration des projets par les concurrents				

09.04.2018	Remise des projets	
	Projets rendus anonymes pour procéder au choix	
24.04.2018	Réunion de la commission technique en vue de l'analyse des projets	
18.05.2018	2 ^{ème} réunion du jury : classement des projets - choix du lauréat par le Président du GLCT TS	
29.05.2018	Publication de l'avis officiel du résultat du concours	
30.05.2018	Conférence de presse pour présenter le projet retenu	
05.06.2018	Courrier du Président du GLCT TS aux 2 équipes d'architectes non retenues	
08.06.2018	Assemblée du GLCT TS	
	Annonce officielle à l'Assemblée du choix du lauréat au vu des procèsverbaux et de l'avis de du jury par le Président du GLCT TS	
11.06.2018	Séance avec l'architecte pour finaliser le contrat de maîtrise d'œuvre (contrat GLCT TS - architecte)	
06.07.2018	Séance de la commission d'appel d'offres (CAO) spécifique pour attribuer formellement le marché	
06.07.2018	Assemblée du GLCT TS	
	Pour autoriser le Président du GLCT TS à signer le marché	
06.08.2019 Signature du contrat		

5.2. Composition du jury

Au cours de l'été 2017, le secrétariat du GLCT TS a réfléchi à la composition du jury du concours pour y associer des professionnels et des experts. Il a soumis sa proposition à l'Assemblée du GLCT TS du 20 octobre 2017.

La composition retenue pour le jury est la suivante :

- A. Des membres de l'Assemblée du GLCT TS, qui ont été désignés membres de la commission d'appel d'offres (CAO) spécifique;
- B. Des architectes;
- C. Des experts.

A. CAO spécifique

Elue par l'Assemblée du GLCT TS du 20 octobre 2017.

Président : M Alain Bosson - Représenté en cas d'absence par Mme Sophie Luthi, Vice-présidente

Titulaires	Suppléants	
Mme Claire Matthey	Mme Badia Chalel	
M. Christian Dupessey	Mme Catherine Deremble	
M. Alain Carlier	Mme Christine Ricci	
M. Dominique Frei	M. Pascal Ganty	
M. Vincent Subilia	Mme Natacha Raccimolo	

B. Architectes

Genève

- M. Panos Mantziaras, architecte, Directeur de la Fondation Braillard Architectes
- Mme Béatrice Manzoni, architecte et urbaniste
- Mme Sabine Nemec-Piguet, architecte, Directrice générale et conservatrice cantonale des monuments, office du patrimoine et des sites de l'Etat de Genève

France

- M. Arnaud Dutheil, architecte, Directeur du Conseil d'Architecture, d'urbanisme et d'environnement (CAUE) de Haute-Savoie
- M. Denis Hudry, architecte
- M. Guy Desgrandchamps, architecte, architecte-conseil de l'Etat

C. Experts

- M. Pierre Cusin, Président du Syndicat Mixte du Salève
- Mme Virginie Duby-Muller, Députée et Conseillère départementale de Haute-Savoie
- M. Philippe Maume, Maire de Monnetier-Mornex
- M. Philippe Vignon, Directeur de Genève Tourisme & Congrès

5.3. Contenu du projet de rénovation : programme du concours (cahier des charges)

(Pour plus de détails voir aussi le rapport d'activités du GLCT TS 2017)

Ce programme du concours rédigé par le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) de Haute-Savoie à la demande et avec l'appui du secrétariat et des services techniques du GLCT TS consiste en un volumineux document de 72 pages (version finale datée de janvier 2018).

La Fondation Braillard Architectes, sise à Genève, est aussi associée à cette démarche.

En préambule, ce document relate le contexte du projet et l'état actuel des 2 gares. Il définit les besoins généraux et les objectifs du projet :

- Rénover les 2 gares:
- Améliorer les conditions d'accueil du public pour renforcer l'attractivité du Téléphérique;
- Développer l'offre de restauration et créer une offre de séminaires;
- Proposer de nouvelles activités inscrites dans une offre touristique globale;
- Améliorer les conditions de travail du personnel d'exploitation du Téléphérique;
- Restaurer le bâtiment historique de la gare supérieure;
- Améliorer la qualité paysagère des 2 gares.

Il prévoit un programme d'aménagement détaillé de la gare basse et de la gare haute. Il rappelle les contraintes et exigences et conclut par une évaluation du coût prévisionnel des travaux estimés à près de 6 millions d'euros (sans les études).

5.4. Les 3 projets retenus

A l'issue de sa première séance du mois de janvier 2018, le jury a retenu 3 candidats :

• Equipe d'architectes Lacaton & Vassal Architectes (Paris);

- Equipe Ar-Ter Atelier d'Architecture-territoire (Genève);
- Equipe DDA Devaux & Devaux Architectes (Paris).

5.4.1 Bref descriptif des 2 projets non retenus

(Ces textes de présentation sont extraits de la brochure "Le Téléphérique du Salève : pour un territoire en partage" réalisée par la Fondation Braillard Architectes à l'occasion des Journées Européennes du Patrimoine 2018)

Lacaton & Vassal Architectes



Cette équipe propose, pour la station supérieure, une restauration fine du bâtiment historique, retrait des bardages, enduits et autres antennes, restitution des qualités aériennes du pont d'embarquement. Ce projet ne cherche pas à minimiser l'impact visuel des constructions nouvelles. Jointes au bâtiment pont et très visibles, elles portent sur deux volumes qui se chevauchent en partie. Le premier, sur 2 niveaux, s'étire horizontalement de part et d'autre du bâtiment historique. Le second, défini comme une construction métallique légère, offrant 3 plateaux, est disposé perpendiculairement à la pente du terrain.

Emphase, surabondance et prodigalité semblent ici participer à une attitude de colonisation de la montagne qui contredit la recherche du GLCT TS d'une forme de valorisation du massif salévien dans le respect de l'existant.

Ar-Ter Atelier d'Architecture-Territoire



Cette équipe propose également pour la station supérieure, une restauration fine : retrait des bardages et des enduits pour retrouver le volume d'origine en béton brut de décoffrage, pose de vitrages similaires à ceux envisagés par Braillard. A l'arrière, le volume ancien est prolongé par un corps métallique nouveau abritant circulations horizontales et verticales. Elles permettent d'accéder à la salle supérieure en étrave, au toit terrasse et, par une passerelle, à l'un des sentiers piétonniers qui sillonnent la montagne.

Ce projet propose une approche patrimoniale modeste, assume le projet non fini de Braillard et refuse toute liberté formelle.

5.4.2 Indemnisation des 2 projets non retenus

Conformément au règlement du concours, les 2 équipes d'architectes auteurs de ces projets non retenus reçoivent une prime de 40'000 € HT.

6. Le lauréat du concours : l'équipe DDA David et Claudia Devaux Architectes

La rédaction de ce point s'inspire de la conférence de M. Paul Marti, historien et critique d'architecture, chargé de recherche à la Fondation Braillard Architectes, lors des Journées Européennes du Patrimoine 2018 (cf. point 9 du rapport d'activités)

A l'issue de la 2^{ème} séance du jury du 18 mai 2018, le Président du jury et Président du GLCT TS ayant recueilli l'avis du jury, a fait part de son choix de désigner l'équipe DDA Devaux et Devaux Architectes lauréate du concours.

Le projet retenu répond le mieux au double enjeu de conservation du patrimoine et de développement/valorisation du site de la montagne dans une perspective de développement durable.

En particulier :

- ➤ Il rend son autonomie visuelle au bâtiment d'origine et donc son authenticité historique;
- ➤ Il rend ses fonctionnalités au bâtiment historique : embarquement/débarquement des passagers, restaurant panoramique, balise à l'échelle du territoire;
- ➤ Il implante un restaurant dans la salle panoramique du bâtiment-pont conformément au projet d'origine de Maurice Braillard;

- Il valorise l'intégration paysagère;
- > Il rend accessible la terrasse au sommet du bâtiment-pont;
- ➤ Il offre des nouveaux espaces qualitatifs (en termes de forme et d'usage);
- ➤ Il assure une liaison avec le site de la montagne (lieux d'accueil des publics, transition vers la terrasse panoramique et vers les itinéraires piétonniers);
- Il crée une tour à l'ouest du bâtiment abritant les circulations verticales et un nouveau volume à l'arrière du bâtiment.

Photos de la gare haute









Photo de la gare basse



6.1. Conférence de presse pour la présentation du projet par le lauréat

Pour rendre ce choix public, une conférence de presse a été organisée le 30 mai par le GLCT TS.

Après un accueil par M. Philippe Maume, Maire de Monnetier-Mornex, plusieurs membres du GLCT TS ont pris la parole : MM. Alain Bosson, Président du GLCT TS et Maire d'Etrembières, Vincent Subilia, Directeur général adjoint de la Chambre de Commerce, d'Industrie et des Services de Genève (CCIG) et Christian Dupessey, Président d'Annemasse Agglo. Ils n'ont pas manqué d'exprimer leur enthousiasme pour le dossier vainqueur.

Cette conférence de presse a permis à M. David Devaux de présenter son projet de rénovation. Elle a été suivie par plus d'une dizaine de médias régionaux.

6.2. Equipe DDA Devaux et Devaux Architectes

L'équipe DDA est une équipe pluridisciplinaire dirigée par M. David Devaux, architecte mandataire, Mme Claudia Devaux et Mme Astrid Rioust de Largentaye, toutes deux architectes du patrimoine. Ils collaborent sur ce dossier pour les prestations concernées avec :

Prestations concernées	Co-traitants
Structure des bâtiments	Batiserf - Fontaine (France)
Fluides	Louis Choulet - Clermond Ferrand
Acoustique	Studio Dap - Paris

Architecte d'intérieur	Laure Geneste - Paris
Cuisine	Grande cuisine ingénierie - Beaumont (France)
Paysagiste	Pascal Olivier - Genève
Economie	BMF - Le Rivier d'Aprieu (France)

M. David Devaux et son équipe ont le statut de maître d'œuvre, le GLCT TS étant le maître d'ouvrage.

7. Avancement du projet de rénovation au 2ème semestre 2018

Le choix de l'architecte était une première étape du processus du projet de rénovation.

En France, les diverses phases qui structurent l'avancée d'un tel projet sont les suivantes, avant le lancement effectif des travaux prévus pour l'automne 2020 :

- Présentation de l'Esquisse : Assemblée du GLCT du 23 novembre 2018;
- APS Avant Projet Sommaire: 1er semestre 2019;
- APD Avant Projet Détaillé : entamé au 1^{er} semestre jusqu'au 2^{ème} semestre 2019;
- PROJET;
- DCE Dossier de Consultation des Entreprises.

7.1. Mise en place des organes de suivi du projet de rénovation

Sur les conseils d'une société mandatée en octobre 2018 par le GLCT TS pour une mission temporaire d'assistance au management du projet de rénovation (de novembre à avril 2019), divers organes ont été mis en place, sous la supervision de l'Assemblée du GLCT TS.

Ces organes sont les suivants :

- Equipe projet de rénovation GLCT TS: composée d'une coordinatrice côté français et d'une coordinatrice côté genevois, de l'ingénieure bâtiment et patrimoine d'Annemasse Agglo et des services supports d'Annemasse Agglo, périodicité des séances: permanente;
- Revue de projet : pilote l'ensemble du programme. Prépare les Comités de pilotage et Conseils scientifique,

composition : collaborateurs d'Annemasse-Agglo et secrétariat franco-genevois du GLCT TS.

périodicité des séances : mensuelle;

• Comité de pilotage : assure le pilotage stratégique du programme (exploitation, développement d'activités et rénovation des gares),

composition: voir ci-dessous,

périodicité des séances : en fonction des besoins;

• Conseil scientifique : donne un avis d'expert sur les thématiques de l'architecture/patrimoine, environnement, paysage et tourisme,

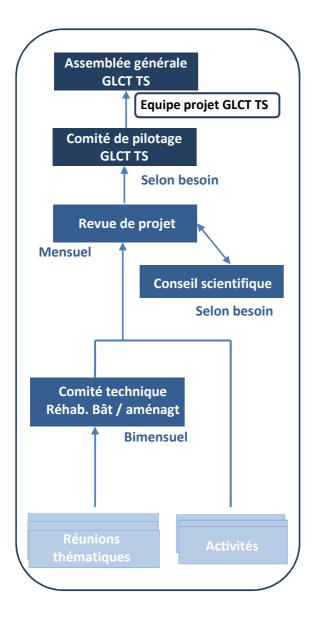
composition: voir ci-dessous,

périodicité des séances : en fonction des besoins,

 Comité technique : pilote le groupement de maîtrise d'œuvre et les intervenants extérieurs : contrôleur technique (CT) et coordinateur sécurité et protection santé (CSPS),

composition : équipe projet et maîtrise d'œuvre (architecte), périodicité des séances : bimensuelle;

 Assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO), mission de conduite d'opération : en avril 2019, une personne a été mandatée par le GLCT TS pour assister en continu l'ingénieure bâtiment et patrimoine d'Annemasse Agglo pour le suivi technique ; périodicité des séances : permanente.



Equipe projet GLCT TS

N. Fasquel : coordinatrice C. Ricci : coordinatrice

A-J. Rosay: ingénieure bâtiment et patrimoine
O. Granger: assistance à la maîtrise d'ouvrage
- mission de conduite d'opération rénovation
Services supports: Annemasse Agglo (foncier
et immobilier, finances, achat public...)

7.2. Composition du Comité de pilotage et du Conseil scientifique

Comité de pilotage

Membres du Comité de pilotage (COPIL) nommés pour le suivi de la rénovation des gares du Téléphérique **Prénom Titre** Structure Nom **GLCT TS** Alain Bosson Président du GLCT TS et Président du COPIL **GLCT TS** Alain Carlier Membre de la délégation genevoise **GLCT TS** Gabriel Doublet Membre de la délégation française **GLCT TS** Dominique Frei Membre de la délégation genevoise **GLCT TS** Françoise Magdelaine Membre de la délégation française **GLCT TS** Claire Matthey Membre de la délégation française **GLCT TS** Christine Ricci Membre de la délégation genevoise Annemasse-Agglo Carine Bignon Annemasse-Agglo Benoît Duperthuy Fasquel Annemasse-Agglo Noémie Annemasse-Agglo Julie Maraux Annemasse-Agglo Anne-Joëlle Rosay

Le Comité de pilotage tiendra sa 1ère séance en janvier 2019.

Conseil scientifique

Membres du Conseil scientifique nommés pour le suivi de la rénovation des gares du Téléphérique

Structure	Prénom	Nom	Titre
CAUE	Arnaud	Dutheil	Président du Conseil scientifique Directeur du CAUE Haute-Savoie
Architecte	Bernard	Bauchet	Architecte spécialisé dans la réhabilitation du patrimoine du 20 ^{ème} siècle et béton
GLCT TS	Alain	Bosson	Président
Batiserf Ingénierie	Philippe	Clément	Directeur de Batiserf
HES-So Valais - Institut de Tourisme	Manu	Broccard	Professeur, Expert en tourisme MBA
HES-So Valais - Institut de Tourisme	Nicolas	Deletroz	Professeur HES
Devaux et Devaux Architectes	Claudia	Devaux	Architecte du projet de rénovation des gares
Devaux et Devaux Architectes	David	Devaux	Architecte du projet de rénovation des gares
Syndicat Mixte Salève	Eric	Dürr	Technicien des Espaces Naturels
GLCT TS - Annemasse Agglo	Noémie	Fasquel	Chargée du suivi des politiques partenariales et du GLCT Téléphérique du Salève à Annemasse Agglo
Office du Tourisme - Les Monts de Genève	Florent	Giraud	Directeur des Monts de Genève
EPFL	Franz	Graf	Professeur ass. à l'EPF; prof. à l'Accademia di architettura di Mendrisio; Président de DOCOMOMO Suisse
LACTH, ENSAP, Lille	Richard	Klein	Prof. HdR; Président de DOCOMOMO France
Fondation Braillard	Panos	Mantziaras	Directeur de la Fondation Braillard Architectes
Experte Patrimoine	Sabine	Nemec- Piguet	Ancienne Directrice générale et conservatrice cantonale des monuments de l'Office du patrimoine et des sites.

Membre de l'équipe Devaux et Devaux Architectes	Pascal	Olivier	Architecte paysagiste
GLCT TS - Annemasse Agglo	Anne- Joëlle	Rosay	Directrice du Patrimoine et de l'Architecture
GLCT TS - Etat de Genève	Christine	Ricci	Secrétaire adjointe Département présidentiel - Service des affaires extérieures et fédérales (SAEF) - Chargée du suivi du GLCT TS à l'Etat de Genève

CAUE: Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement LACTH: Laboratoire « Conception, territoire, histoire et matérialité » ENSAP: Ecole nationale supérieure d'architecture et de paysage de Lille

Le Conseil scientifique tiendra sa 1ère séance en janvier 2019.

8. Téléphérique du Salève : inscription au titre des monuments historiques

Le Président du GLCT TS a informé l'Assemblée du GLCT TS, lors de sa séance 24 février 2017, qu'il avait signé le courrier de demande d'inscription de la gare haute au titre des monuments historiques auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC).

Par arrêté préfectoral no 18-098 du 30 mars 2018, la gare haute d'origine du Téléphérique du Salève est désormais, pour ses parties protégées, inscrite au titre des monuments historiques et dès lors soumise au code du patrimoine; ne sont pas concernées les élévations construites sur la gare haute après 1932.

9. Journées Européennes du Patrimoine 2018 - 1er et 2 septembre



Lors de son Assemblée du 23 février 2018, les membres du GLCT TS ont donné leur accord pour que le Téléphérique du Salève soit l'un des sites retenus pour les Journées Européennes du patrimoine 2018 dédiées à la thématique "Sans frontières".

Trois visites quotidiennes du Téléphérique, lors des journées du samedi et du dimanche, ont été organisées pour les participants, leur permettant ainsi de découvrir grâce à une exposition de panneaux, les 3 projets d'architectes sélectionnées pour le concours d'architectes pour la rénovation des 2 gares.

L'exploitant a offert la gratuité du trajet en Téléphérique aux personnes inscrites à ces visites. 178 personnes y ont pris part. Elles ont fait le déplacement depuis la France voisine, la Suisse romande (dont Genève) et la Suisse alémanique.

Ces visites guidées ont eu lieu sous la conduite de M. Paul Marti, historien et critique d'architecture chargé de recherche à la Fondation Braillard Architectes à Genève. Sa conférence a porté sur l'historique du Téléphérique du Salève, l'origine du projet, un état des lieux de la situation actuelle et la présentation des 3 projets du concours.

Une brochure a été éditée pour l'occasion, rédigée par la Fondation Braillard Architectes, intitulée "Le Téléphérique du Salève : pour un territoire en partage".

Le Service des affaires extérieures et fédérales du département présidentiel de l'Etat de Genève a assuré l'accueil des participants durant ces 2 jours.

10. Restaurant "Le Panoramique"- contrat prolongé par avenant

Le contrat de concession domaniale (c'està-dire un contrat de gérance) signé par le Président du GLCT TS avec la société Les Lorgnettes SARL a été conclu pour une durée limitée de 2 ans jusqu'à la fin de l'année 2018.

Une procédure pour renouveler ce contrat a été lancée simultanément à la procédure pour le choix de l'exploitant. Une procédure de concession de services a été engagée le 16 mars 2018 par l'envoi d'un avis de publicité pour un appel à candidatures auprès du BOAMP, du JOUE, de la revue française "l'Hôtellerie



Restauration", de la revue suisse "Le Cafetier" et sur le site internet simap.ch, en vue de renouveler le contrat de gérance du restaurant au 1^{er} janvier 2019 pour une durée de 10 à 12 ans.

La date limite de remise des candidatures a été fixée au 26 avril 2018. A cette date, une seule candidature a été réceptionnée.

Parallèlement, le GLCT TS a conduit une procédure de concours d'architectes pour la rénovation des deux gares du Téléphérique (cf. paragraphe 5.1).

Certains éléments issus du concours d'architectes ont remis en cause la pertinence de renouveler le contrat de gérance du restaurant pour une si longue durée avec notamment la question en suspens de la fermeture de l'équipement durant la période de travaux sur la gare supérieure.

L'actuel contrat pouvant être prolongé par avenant jusqu'au début des travaux, l'Assemblée du GLCT TS a choisi de déclarer sans suite la procédure de concession de services engagée en mars 2018.

11. Finances

11.1. Contribution financière des membres

Le GLCT TS est financé, à parité franco-genevoise, par une contribution des membres de 400'000 € par an pour les années 2017 à 2020 :

- Etat de Genève : 236'000 € (soit 260'000 CHF)

- Monnetier-Mornex: 5'936 €

- Annemasse Agglo: 230'064 €

11.2. Dossiers de demandes de subvention

Le budget prévisionnel du projet de rénovation a été affiné au cours des années 2018-2019. Il atteint les 9'359'116,31 €.

Le montant définitif des travaux de rénovation sera connu en fin d'année 2019.

1. Subventions sollicitées en 2018-2019

Cette information sort du cadre de l'année 2018 et prend en compte les dernières informations de juin 2019

• Subventions versées et versement contractuel

Loterie romande (section		
genevoise)	994'450,97 €	montant versé
Fondation privée genevoise	856'922,77 €	montant versé
Redevance 2019-2023 versé par l'exploitant (art. 28 du contrat signé le 26 mars 2019)	700'000.00 €	en cours de versement
Total	2'551'374.00 €	

• Subventions accordées

Subventions versées par acompte au fur et à mesure de l'envoi des dépenses facturées

Région Auvergne-Rhône- Alpes / Contrat ambition Région (CAR)	804'438.00 €	montant accordé
Fonds départemental de Haute-Savoie d'interventions structurantes (FDIS)	1'084'874.00 €	montant accordé
Interreg V - Union Européenne / FEDER	1'732'273.00 €	montant accordé
Interreg V - Confédération suisse	175'015.00 €	montant accordé
Total Total 1 et 2	3'796'600.00 € 6'347'974.00 €	

Subventions sollicitées

Espaces naturels sensibles (ENS) - Département de la Haute-Savoie	15'000.00 €	montant sollicité		
Bâtiments inscrits – Département de la Haute- Savoie	200'000.00 €	montant en cours de sollicitation		
Direction régionales des affaires culturelles (DRAC) - Etat français	200'000.00 €	montant en cours de sollicitation		
Total	415'000.00 €			
Total 1 2 et 3	6'762'975.00 €			

Part d'autofinancement à disposition à fin 2018 (sans les subventions versées) : 1'190'462 €.

Pour financer le solde, le GLCT TS poursuivra sa recherche de fonds, utilisera la part d'autofinancement et recourra à l'emprunt.

Cette recherche de financements représente un travail substantiel et intense pour le secrétariat du GLCT TS, cela depuis le 2ème semestre de l'année 2017. Il s'est poursuivi tout au long de l'année 2018 et continuera en 2019 et 2020. Grâce au travail fourni, cette recherche de subvention a été couronnée de succès.

Toutefois, il conviendrait de sensibiliser les autorités qui attribuent des subventions à la complexité des dossiers à remplir notamment pour le financement européen. Les formulaires n'ont pas été élaborés pour prendre en compte la spécificité d'un GLCT, qui est par essence transfrontalier. Ils obligent le demandeur à remplir un dossier de chaque côté de la frontière, créant un GLCT TS "suisse" virtuel et à utiliser les 2 monnaies en convertissant tous les montants libellés en euros en francs suisses et vice et versa (alors que le taux de change €/CHF fluctue).

11.3. Bilan financier

Pour rappel, la comptabilité du GLCT TS, soumise au droit français, se décline dans un compte administratif et un compte de gestion.

Le compte administratif présente l'ensemble des dépenses et recettes en fonctionnement et investissement ordonné par le Président du GLCT TS et permet de dégager les résultats d'exécution du budget.

Le compte de gestion présente la situation générale des opérations de gestion; il est établi par une personne indépendante du GLCT TS, à savoir le Trésorier Principal du Centre des finances publiques d'Annemasse. Il retrace les flux monétaires effectifs.

Il est impératif qu'il y ait concordance absolue entre les deux documents.

Le compte administratif et le compte de gestion 2018 ont été approuvés par l'Assemblée du GLCT TS le 1^{er} mars 2019.

Sur la base de ces deux documents, le résultat de l'exercice 2018 est le suivant :

Montants en euros

Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		950'336,45		72'666,09	0,00	1'023'002,54
Opérations/exerc.	383'319,15	740'893,12	373'892,76	2'035'151,78	757'211,91	2'776'044,90
TOTAUX	383'319,15	1'691'229,57	373'892,76	2'107'817,87	757'211,91	3'799'047,44
Résultats de clôture		1'307'910,42		1'733'925,11	0,00	3'041'835,53
Restes à réaliser			951'882,25		951'882,25	0,00 €
TOTAUX CUMULES		1'307'910,42	951'882,25		951'882,25	3'041'835,53
RESULTATS DEFINITIFS		1'307'910,42		782'042,86		2'089'953,28

[&]quot;Restes à réaliser en dépenses" signifie que la dépense est engagée au 31.12.2018 mais qu'elle n'est pas encore mandatée (effective). En d'autres termes, cela signifie que le GLCT TS a passé la commande et qu'il est en attente de la prestation (dette virtuelle dans les comptes). Une fois celle-ci réalisée, mandat sera donné à la Trésorerie Principale pour qu'elle effectue le paiement.

A la clôture de l'exercice, le vote du compte administratif et du compte de gestion constitue l'arrêté des comptes du GLCT TS.

La section d'investissement après reprise des restes à réaliser présentant un solde positif de 782'042,86 € (1'733'925,11 - 951'882,25 = 782'042,86), le résultat global de la section d'exploitation, soit 1'307'910,42 €, peut être affecté en totalité en section d'exploitation du budget primitif 2019 en recette au compte 002 "Excédent antérieur reporté fonctionnement".

Le résultat de la section d'investissement sera repris au compte 001 rubrique "Excédent d'investissement" et reporté au budget primitif 2019 pour un montant de 1'733'925,11 €.

Rapport présenté lors de l'Assemblée du GLCT TS du 18 octobre 2019